



ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



direction générale  
du Personnel  
et de  
l'Administration  
service  
du Personnel

La Défense, le

le chef du service du Personnel  
à  
**Liste des destinataires in fine**

objet : Circulaire mobilité 2006

affaire suivie par : Service du personnel, bureaux de personnel des sous-directions SP/TEC et SP/AMT

En 2006, deux réformes importantes impactent les processus des cycles de mobilité de tous les personnels des catégories A, B et C, titulaires et contractuels gérés par le ministère de l'équipement :

- d'une part la mise en œuvre de la décentralisation des services en application de la loi Liberté et Responsabilités Locales (LRL) du 13 août 2004, qui fait par ailleurs l'objet d'une circulaire DGPA en date du 10 février 2006 et porte principalement sur le 3<sup>ème</sup> cycle de mobilité (cycle 2007/1), dérogatoire sur certains points à la présente circulaire,
- d'autre part le contexte de la LOLF applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006, qui nécessite de revoir la répartition des responsabilités entre les responsables de budgets opérationnels de programmes et la DGPA, notamment en ce qui concerne la validation des remontées de postes.

Vous trouverez ci-après la circulaire relative aux mutations pour 2006 des personnels administratifs, contractuels, techniques et maritimes titulaires des catégories A, B et C et non titulaires de catégorie A, qui est composé :

- d'un rappel des principes de gestion applicables à la mobilité,
- des fiches techniques par corps et (ou) par grade fixant le calendrier, triées par sous-directions, par bureaux et par corps, accessibles à partir du sommaire interactif,
- en annexe, la liste des bureaux et des services rattachés à chaque BOP.

Pour le ministre et par délégation  
Pour la Directrice générale du personnel  
et de l'administration empêchée  
L'Adjoint, chargé du service du personnel

**Signé**

**François CAZOTTES**

Tour Pascal B  
92055 La Défense cedex  
téléphone :  
01 40 81 61 22  
télécopie :  
01 40 81 62.22  
courriel :  
AMT.SP.DGPA  
@equipement.gouv.fr

## LISTE DES DESTINATAIRES

- les directeurs de cabinet ;
- le secrétaire général
- le Vice-Président du conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement ;
- les inspecteurs généraux, coordonnateurs des Missions d'Inspection Générale Territoriale ;
- le président du conseil national des transports ;
- le contrôleur financier de l'équipement ;
- les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ;
- le directeur général de l'aviation civile (DGAC) ;
- l'inspecteur général de l'aviation civile et de la météorologie (section des bases aériennes) ;
- l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports ;
  
- les responsables des Budgets Opérationnels de programmes (BOP)
- les directeurs régionaux de l'équipement ;
- les directeurs départementaux de l'équipement ;
- le directeur de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (DULE) ;
- les directeurs de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon ;
  
- les directeurs des centres d'études techniques de l'équipement (CETE) ;
- les directeurs de l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), de l'école nationale des travaux publics de l'état (ENTPE), de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) et de ses établissements, du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique (CEDIP) ;
- les directeurs des centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP) ;
- le directeur du groupe écoles CIDAM de Bordeaux ;
  
- le directeur du centre d'études des tunnels (CETU) ;
- le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) ;
- le directeur du centre national des ponts de secours (CNPS) ;
- le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) ;
- le chef du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM) ;
- le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) ;
- le chef du service d'études des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) ;
- les délégués régionaux au tourisme ;
  
- les directeurs des directions de l'aviation civile ;
- les chefs de service de l'aviation civile en Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- les chefs des services spécialisés des bases aériennes (SSBA) ;
- le chef du service technique de l'aviation civile (STAC) ;

- le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) .
- les directeurs d'école de la marine marchande ;
- le directeur de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) ;
- les inspecteurs généraux chargés d'une circonscription d'inspections des services maritimes ou de navigation ;
  
- les directeurs régionaux des affaires maritimes ;
- les directeurs départementaux des affaires maritimes ;
- les directeurs des services de navigation ;
- les directeurs des ports autonomes de Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes-Saint-Nazaire, Paris, Rouen, Strasbourg, La Rochelle et de la Guadeloupe ;
- les chefs de services spécialisés maritimes et navigation ;
- les chefs de service des affaires maritimes de Papeete, Nouméa, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon ;
- le conseiller maritime à Londres ;
- l'ambassadeur de France à Dakar ;
- les directeurs des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage ;
- le directeur des pêches maritimes et aquaculture ;
  
- le directeur de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;
- le président-directeur général de Météo France ;
- le directeur général de l'institut géographique national (IGN) ;
- les hauts commissaires de la république en Polynésie et en Nouvelle Calédonie ;
- l'administrateur supérieur du territoire des Iles Wallis et Futuna ;
  
- Ministère de l'écologie et du développement durable :
  - le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
  - les directeurs régionaux de l'environnement ;
  - le chef du service de l'inspection générale de l'environnement ;
  - les directeurs des parcs nationaux ;
  
- Ministère de la culture et de la communication :
  - le directeur de l'architecture et du patrimoine ;
  - le directeur de l'administration générale ;
  - les chefs des services départementaux de l'architecture et du patrimoine ;
  - les directeurs des écoles d'architecture ;
  
- les autorités d'emploi des agents gérés par le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et affectés dans d'autres ministères ou organismes ;

## **SOMMAIRE**

**PRINCIPES DE GESTION Applicables à la mobilité de tous les personnels titulaires et contractuels gérés par l'équipement des catégories A, B et C. .... 7**

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES MUTATIONS AU TITRE DE 2006 POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS..... 12**

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES MUTATIONS POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES AU TITRE DE 2006 ..... 13**

CYCLE DE MUTATION A/A+ 2006/9 (prise de poste au 01/09/2006) CALENDRIER ..... 14

CYCLE DE MUTATION A/A+ 2007/1 (prise de poste au 01/01/2007) CALENDRIER ..... 15

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES AU TITRE DE 2006 POUR LES PERSONNELS MARITIMES..... 16**

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES AU TITRE DE 2006 POUR LES PERSONNELS TERRESTRES..... 17**

*AMT 1 PERSONNELS ADMINISTRATIFS D'ENCADREMENT..... 18*

ADMINISTRATEURS CIVILS..... 19

ARCHITECTES URBANISTES DE L'ETAT ..... 20

ATTACHES D'ADMINISTRATION CENTRALE..... 21

PERSONNELS ADMINISTRATIFS SUPERIEURS DES SERVICES DECONCENTRES ..... 22

CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES..... 23

*AMT2 PERSONNELS ADMINISTRATIFS..... 24*

SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'EQUIPEMENT..... 25

ASSISTANT ET CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL ..... 26

ADJOINT ADMINISTRATIF ET AGENT ADMINISTRATIF DES SERVICES DECONCENTRES ..... 27

ADJOINT ADMINISTRATIF ET AGENT ADMINISTRATIF D'ADMINISTRATION CENTRALE ..... 28

*TEC 1 PERSONNELS TECHNIQUES D'ENCADREMENT..... 29*

CORPS DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES ..... 30

CORPS DES INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ..... 31

*TEC 2 PERSONNELS TECHNIQUES..... 32*

TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'EQUIPEMENT ..... 33

PERSONNELS DE SERVICE, OUVRIER ET DE MAÎTRISE DES SERVICES DECONCENTRES..... 34

PERSONNELS DE SERVICE, OUVRIER ET DE MAÎTRISE D'ADMINISTRATION CENTRALE..... 35

DESSINATEURS..... 36

EXPERTS TECHNIQUES DES SERVICES TECHNIQUES..... 37

CONDUCTEURS AUTOMOBILE D'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES

DECONCENTRES..... 38

*TEC 3 PERSONNELS D'EXPLOITATION..... 39*

CONTROLEURS DES TRAVAUX PUBLIC DE L'ETAT..... 40

CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION ET CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT de la branche « voies navigables, ports maritimes »..... 41

AGENTS D'EXPLOITATION ET AGENTS D'EXPLOITATION SPECIALISES DES TRAVAUX

PUBLICS DE L'ETAT de la branche « voies navigables, ports maritimes » ..... 42

OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS ..... 43

*TEC4 PERSONNELS CONTRACTUELS..... 45*

AGENTS REGIS PAR LE REGLEMENT INTERIEUR (RIN) Personnels non titulaires cat. A et A+ ..... 46

*AMT 3 PERSONNELS MARITIMES..... 47*

Observations liminaires concernant les corps maritimes gérés par le bureau AMT 3 ..... 48

CATEGORIE A ET A+ DES AFFAIRES MARITIMES..... 49

OFFICIERS DE PORT..... 50

	<b>6</b>
OFFICIERS DE PORT ADJOINTS.....	51
CONTROLEURS DES AFFAIRES MARITIMES (toutes spécialités).....	52
SYNDICS DES GENS DE MER (toutes spécialités) et AGENTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DECONCENTRES DES AFFAIRES MARITIMES .....	53
<b><i>AMT 4 PERSONNELS DES TRANSPORTS TERRESTRES</i></b> .....	<b>54</b>
CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES.....	55
INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE CONTRACTUELS DE 3 <sup>ème</sup> CATEGORIE de l'EX SNEPC PNT RIN EXERÇANT DES FONCTIONS D'EXAMINATEUR .....	56
DELEGUE DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE PNT RIN EXERÇANT LES FONCTIONS DE DELEGUE.....	57
<b>Annexe 1 des circulaires mutation et promotion 2006</b>	
Liste des corps gérés par les bureaux des sous-directions DGPA / SP / AMT et TEC.....	58
<i>AMT – Sous –direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres</i> .....	58
<i>TEC – Sous – direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels</i> .....	60
<b>Annexe 2 des circulaires mutation et promotion 2006</b>	
Composition des Budgets Opérationnels de Programmes .....	62

**PRINCIPES DE GESTION**  
**Applicables à la mobilité de tous les personnels titulaires et contractuels gérés par**  
**l'équipement des catégories A, B et C.**

L'ensemble des agents doivent être tenus informés des dispositions en vigueur et du calendrier des CAP prévus dans cette circulaire. Un traitement rapide et dans les délais des demandes de mutation PM 104 est nécessaire, tant vers les services d'accueil que vers la DGPA.

**1) Conditions d'ancienneté**

La « bonne » durée d'occupation d'un poste est celle qui est nécessaire à l'acquisition d'une maîtrise du poste permettant de conduire avec succès les missions confiées et d'apporter une valeur ajoutée pour permettre la construction d'une compétence individuelle et le développement de la compétence collective de l'unité. Elle permet aussi à l'agent de mieux s'affirmer dans son parcours professionnel. Pour la plupart des postes, cette durée est de 4 à 5 ans.

Compte tenu de ces impératifs, il n'est pas donné suite en règle générale aux demandes de mutation lorsque la durée sur le poste n'est pas au moins égale à 3 ans.

Cette durée peut être ramenée à 2 ans en cas de rapprochement de conjoints, de concubins ou d'agents ayant signé un pacte civil de solidarité (article 60 de la loi modifiée n°84-16 du 11/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état), sauf dispositions spécifiques dans les règles de gestion de certains corps.

Des dispositions particulières sont prévues dans le cadre des CAP exceptionnelles portant sur les réorganisations de service consécutives à la décentralisation, lors du 3<sup>ème</sup> cycle de mobilité, conformément à la circulaire DGPA du 10 février 2006, relative au processus de repositionnement et d'affectation des agents.

***a) rapprochement de conjoints***

Les agents qui demandent à bénéficier d'une mutation à ce titre, doivent fournir des pièces justificatives incontestables et remplir le formulaire figurant à l'annexe (notamment certificat de concubinage ou PACS).

Je vous rappelle la nécessité de produire tous justificatifs utiles, afin d'apprécier au mieux la situation de l'agent. Si ces pièces ne sont pas à la disposition de la CAP lors de l'examen des demandes de mutation, il ne pourra en être tenu compte.

Pourront être prises en considération les demandes de rapprochement de conjoints dans le cas où les deux agents concernés travaillent. En conséquence, il importe que le conjoint communique une attestation de son employeur. Lorsque deux agents de notre administration demandent simultanément une mutation, celle-ci n'est pas considérée comme "un rapprochement de conjoint", mais comme "une demande conjointe". Une demande de mutation pour rapprochement de domicile doit également être distinguée de celle faite pour un rapprochement de conjoints.

## ***b) dérogations.***

Il ne pourra être dérogé à ces règles d'ancienneté qu'en cas de circonstances tout à fait exceptionnelles (problèmes sociaux ou médicaux) ou nécessités de service. Dans le cas où vous estimeriez que la situation d'un agent justifie une telle dérogation, je vous demande de bien vouloir fournir un rapport justificatif, accompagné éventuellement d'un rapport de l'assistante de service social ou du médecin de prévention.

Je vous rappelle que la loi modifiée n°84-16 du 11 janvier 1984 dispose, dans son article 60 relatif aux mouvements de fonctionnaires, prononcés après avis de la CAP, que «priorité est donnée ... aux fonctionnaires ayant la qualité de travailleur handicapé reconnue par la COTOREP». A cet égard, l'affectation d'un agent reconnu travailleur handicapé doit primer sur toutes les autres demandes de mutations, à moins qu'une telle mesure ne soit totalement incompatible avec le bon fonctionnement du service, ce que vous voudrez bien justifier.

## **2) Procédure de remontée des postes vacants**

**Tout poste remonté par le service comme « vacant », doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de BOP (RBOP) qui doit s'assurer de la compatibilité de cette publication avec le schéma des effectifs et des recrutements (SER) du BOP.**

La remontée des postes vacants se fera exclusivement au seul moyen de l'application Mobilité, dès lors qu'elle sera disponible dans le service, dans les délais prévus par la circulaire pour les services équipés de ce produit, y compris pour les services hébergés. Dans ce cas, il est inutile de doubler les remontées de poste par fax ou par messagerie.

L'ensemble des champs prévus dans Mobilité, relatifs aux informations concernant le poste à publier, devra être entièrement renseigné. Il est important que le nom du titulaire précédent figure sur le tableau ainsi que le motif de la vacance.

Afin de permettre aux RBOP de jouer leur rôle de contrôle, les fiches de mutation annexées ont prévu pour chaque corps une décomposition de la période de remontée des postes en 2 sessions :

- **1<sup>ère</sup> session** (environ une semaine et demi) : remontée des postes par les services suivi d'une journée de neutralisation de l'accès au logiciel,
- **2<sup>ème</sup> session** (environ une demi-semaine) : validation de la liste des postes par les RBOP pour les services relevant de leur compétence ( les RBOP disposeront d'un profil de gestionnaire local « mobilité » pour l'ensemble des services rattachés).

**La publication interviendra après l'ensemble des vérifications effectuées par les RBOP et les services de gestion de la DGPA.**

La liste des RBOP, de leurs correspondants RH, et des services rattachés, figure en annexe 2.

Pour les agents travaillant dans d'autres ministères, c'est l'administration centrale du ministère concerné qui doit valider les remontées de poste offert à la vacance.

## **3) Publication des postes**

### ***a) règle générale***

Tout poste offert à la mutation doit faire l'objet d'une publication, y compris les postes offerts en interne au service. La procédure suivie est différente selon les corps, mais les principes sont identiques.

Un agent ne peut être muté que sur un poste VACANT PUBLIE.

Pour les corps à gestion déconcentrée, vous voudrez bien renseigner autant de fiches de poste que de postes proposés.

Les listes de postes pour les corps à gestion centralisée sont communes pour les A+, et les A avec possibilités de mentions de postes spécifiques pour certains corps, et publiés par corps pour les B.

Lorsqu'un additif est publié pour certains corps, la précision figure sur les fiches correspondantes à chaque corps .

La liste des corps gérés par les bureaux TEC et AMT de la DGPA figure en annexe 1.

### ***b) cas particuliers des postes "susceptibles d'être vacants"***

Pour faciliter le travail des services, il est admis de publier des postes non vacants à la date de publication de la liste mais susceptibles de le devenir.

Il est donc conseillé d'anticiper sur les départs envisagés (retraites, mutations, promotions) ou transformations d'emplois lors de l'établissement des listes de postes et de publier des postes avec la mention "susceptible d'être vacant".

Cependant il ne doit pas s'agir d'une publication "à titre de précaution". Je vous demande donc de bien vouloir indiquer pour tout poste dont la publication est demandée comme "susceptible d'être vacant" le nom du titulaire du poste dont vous prévoyez la vacance ainsi que le motif et la date probable de celle-ci. En l'absence de ces mentions, le poste ne sera pas publié.

Tout poste, vacant ou susceptible de l'être, doit faire l'objet d'un descriptif le plus précis possible, du même niveau de précision pour le poste vacant comme susceptible de l'être.

La définition d'un poste « Profil non défini » est à proscrire.

Des précisions supplémentaires seront apportées sur l'articulation de ces modalités de publication avec la réorganisation des services.

### **4) Envoi des demandes de mutation**

Les imprimés PM 104 sont envoyés par le biais de l'application Mobilité au bureau gestionnaire (cf annexe 1) du corps de l'agent demandant sa mutation, revêtu des avis de chacun des chefs de service de départ et d'accueil au moins 15 jours avant la date de la CAP nationale au risque de ne pouvoir être traité.

Les dates indiquées pour le traitement de la procédure de mutation doivent être respectées le plus scrupuleusement possible: elles concourent à améliorer la qualité de la gestion au bénéfice de l'ensemble des intervenants : agents, services, gestionnaires.

### **5) Avis des services**

La DGPA doit disposer : des avis des services d'origine et d'accueil concernant chaque agent qui formule une demande de changement d'affectation, ainsi que du classement du service d'accueil lorsqu'il y a plusieurs candidats.

Les règles générales suivies en C.A.P sont les suivantes.

Lorsqu'un service donne un avis défavorable à l'accueil d'un agent, il est suivi dès lors qu'il est dûment motivé. Lorsque plusieurs candidats correspondent au même profil de poste, il convient de classer les agents par ordre de préférence et non pas de donner un avis favorable au seul candidat apparaissant comme répondant le mieux aux critères définis pour le poste. Par voie de conséquence, tout avis favorable vaut accord de principe pour accueillir un agent dans un poste donné quel que soit son rang de classement.

Lorsqu'un service donne un avis défavorable au départ d'un agent ne remplissant pas les conditions d'ancienneté, l'agent n'est pas muté (sauf intérêt particulier du service d'accueil). Par contre, on considère qu'un agent remplissant les conditions d'ancienneté requises ne peut faire l'objet d'un avis négatif du service de départ, sauf avis particulier fondé sur l'intérêt du service.

Lorsque le poste à pourvoir nécessite une qualification ou une expertise particulière, et ne peut être tenu que par un agent ayant un profil particulier, il est souhaitable que ces informations soient portées à la connaissance de la DGPA en même temps que le classement.

Enfin, je vous rappelle qu'il convient de motiver vos avis. Pour les avis défavorables votre avis doit être fondé sur des compétences non détenues par la personne et nécessaires au poste. L'emplacement réservé à cet effet, sur le formulaire PM 104 étant restreint, votre courrier de transmission précisera ces éléments.

## **6) Date d'effet des mutations**

Le calendrier fixé par la présente circulaire pour les mouvements nationaux de mutation prévoit pour tous les corps une date d'effet.

Ces dates seront appliquées pour l'ensemble des agents. A titre exceptionnel, des dérogations pourront être consenties. Elles devront être communiquées à la DGPA dans les 15 jours suivants la date de la CAP. Passé ce délai, ou faute d'accord entre les services, la date retenue sera celle prévue par la circulaire.

## **7) Indemnité de changement de résidence**

Dans de nombreux cas, la DGPA ne détient pas les éléments nécessaires pour apprécier si l'agent muté peut bénéficier de l'indemnité de changement de résidence FCR (mutation précédente n'ayant pas donné droit à indemnité etc.). Il vous est demandé de transmettre au bureau de gestion concerné les éléments nécessaires.

Pour les agents ayant bénéficié d'une mutation depuis moins de 5 ans, les droits aux FCR ne seront ouverts qu'au vu d'une attestation du service d'origine précisant que, lors de cette dernière mutation, les agents n'ont pas fait valoir leurs droits à FCR.

## **8) Réintégration après disponibilité, détachement, ou congé parental**

### ***a) fin de mise en disponibilité***

Les agents en disponibilité ne bénéficient d'aucune priorité et sont réintégrés sur les postes restant disponibles après les mouvements de personnel, consécutifs à la Commission Administrative Paritaire. Leur cas n'est pas examiné en CAP. *Les OPA bénéficient d'une priorité pour occuper la première vacance de poste dans leur parc d'origine (article 19-5- alinéa 2 du décret n°65-382 modifié).*

### ***b) retours de détachement ou de hors cadre***

Après détachement ou position hors cadre, les fonctionnaires sont réintégrés conformément aux dispositions prévues par le décret 85-986. Ces dispositions varient en fonction de qui met fin au détachement ( la notion de réintégration à la première vacance est utilisée quand il est mis fin au détachement par l'administration d'accueil). La réintégration est faite dans le corps d'origine et sur un emploi correspondant à leur grade .

Dans certains cas particuliers à traiter rapidement, ils pourront également être réintégrés, hors CAP, sur des postes vacants sur décision de l'administration après avis du service et du responsable de BOP. La CAP compétente en sera nécessairement informée.

### ***c) congé parental***

Les agents souhaitant mettre fin à leur congé parental sont réintégrés dans leur ancien service, de droit. S'ils souhaitent changer de résidence administrative, leur demande est examinée avec les autres demandes de mutation.

Il est à noter que la période passée au titre du congé parental est considérée, dans le cadre d'une demande de mutation, au même titre que du service effectif.

## **9) Publication des résultats**

La DGPA s'est engagée à publier les résultats des mutations dans les 48 heures après la tenue des CAP. Un service accessible à partir de l'intranet et de l'extranet <sup>1</sup> du ministère, permet aux agents et aux services de pouvoir consulter ces mouvements. Seuls les résultats des CAP nationales (corps à gestion centralisée) sont concernés par cette publication.

---

<sup>1</sup> Adresse extranet : <http://extranet-dgpa.equipement.gouv.fr>  
Circulaire mutations 2006

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES MUTATIONS\* AU TITRE DE 2006  
POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS**

Dates	Corps concernés	Notation	Mutation	Promotion	Bureau
31 janvier	Agents régis par le Règlement intérieur national (RIN)		X		TEC4
<b>31 janvier</b>	Architectes et Urbanistes de l'Etat		X	X	AMT1
<b>1 février</b>	Personnels administratifs supérieurs <b>des services dé-concentrés</b>		X		AMT1
<b>3 février</b>	Attachés <b>d'administration centrale</b>		X		AMT1
2 mars	Adjoints administratifs <b>d'administration centrale</b>		X		AMT2
7 au 8 mars	Secrétaires administratifs de l'équipement		X	X	AMT2
30 au 31 mai	Adjoints administratifs <b>d'administration centrale</b>		X	X	AMT2
6 au 8 juin	Secrétaires administratifs de l'équipement		X	X	AMT2
6 juin	Agents régis par le Règlement intérieur national (RIN)		X		TEC4
<b>7 juin</b>	Attachés <b>d'administration centrale</b>		X		AMT1
<b>8 juin</b>	Personnels administratifs supérieurs <b>des services dé-concentrés</b>		X		AMT1
<b>9 juin</b>	Architectes et Urbanistes de l'Etat		X		AMT1
<b>20 juin</b>	Chargés d'études documentaires		X	X	AMT1
20 juin	Conseillers techniques et assistants de service social		X		AMT2
27 au 29 juin	Adjoints administratifs <b>des services déconcentrés</b>		X		AMT2
4 octobre	Agents régis par le Règlement intérieur national (RIN)		X		TEC4
<b>4 octobre</b>	Architectes et Urbanistes de l'Etat		X		AMT1
<b>5 octobre</b>	Personnels administratifs <b>supérieurs des services dé-concentrés</b>		X		AMT1
<b>6 octobre</b>	Attachés <b>d'administration centrale</b>		X		AMT1
16 au 19 octobre	Secrétaires administratifs de l'équipement	X	X	X	AMT2
<b>24 octobre</b>	Chargés d'études documentaires		X		AMT1
7 novembre	Conseillers techniques et Assistants de service social	X	X	X	AMT2
15 novembre	Adjoints administratifs <b>d'administration centrale</b>	X	X	X	AMT2
27 au 30 novembre	Adjoints administratifs <b>des services déconcentrés</b>	X	X	X	AMT2

\* Les CAP et CCP exclusivement consacrées aux promotions ne figurent pas sur cette liste. Elle apparaissent dans la circulaire promotion.  
Circulaire mutations 2006

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES MUTATIONS\***  
**POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES AU TITRE DE 2006**

<b>Dates</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Bureau</b>
1 <sup>er</sup> février	Ingénieurs des Ponts et Chaussées	TEC 1
2 février	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	TEC 1
9 février	Techniciens supérieurs de l'Equipement	TEC 2
8 et 9 mars	Contrôleurs des TPE	TEC 3
11 mai	Techniciens supérieurs de l'Equipement	TEC 2
23 mai	Personnels de service, ouvriers et de maîtrise d'administration centrale	TEC 2
6 juin	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	TEC 1
8 juin	Ingénieur des Ponts et Chaussées	TEC 1
13 juin	Personnels de service, ouvriers et de maîtrise des services déconcentrés	TEC 2
13 juin	Conducteurs d'automobile d'administration centrale et des services déconcentrés	TEC 2
13 juin	Agents d'exploitation et Agents d'exploitation spécialisés des TPE de la branche voies navigables et ports maritimes	TEC 3
13 juin	Chefs d'équipe d'exploitation et Chefs d'équipe d'exploitation principaux des TPE branche voies navigables et ports maritimes	TEC 3
15 juin	Contrôleurs des TPE	TEC 3
20 juin	Experts techniques des services techniques	TEC 2
3 octobre	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	TEC 1
5 octobre	Ingénieurs des Ponts et Chaussées	TEC 1
11 et 12 octobre	Techniciens supérieurs de l'équipement	TEC 2
17 octobre	Personnels de service, ouvriers et de maîtrise d'administration centrale	TEC 2
17 octobre	Conducteurs d'automobile d'administration centrale et des services déconcentrés	TEC 2
18 et 19 octobre	Contrôleurs des TPE	TEC 3
24 octobre	Personnels de service, ouvriers et de maîtrise des services déconcentrés	TEC 2
9 novembre	Experts techniques des services techniques	TEC 2
21 novembre	Agents d'exploitation et Agents d'exploitation spécialisés des TPE de la branche voies navigables et ports maritimes	TEC 3
21 novembre	Chefs d'équipe d'exploitation et Chefs d'équipe d'exploitation principaux des TPE branche voies navigables et ports maritimes	TEC 3
23 novembre	Dessinateurs	TEC 2

\* Les CAP et CCP exclusivement consacrées aux promotions ne figurent pas sur cette liste. Elle apparaissent dans la circulaire promotion.  
 Circulaire mutations 2006

**CYCLE DE MUTATION A/A+ 2006/9**  
 (prise de poste au 01/09/2006)  
**CALENDRIER**

**LISTES DE POSTES VACANTS**

Envoi de l'appel de profils aux services : lundi 6 mars 2006

Ouverture de la requête pour la remontée des postes vacants : du lundi 13 mars au vendredi 24 mars 2006

**Balayages des demandes de publications :**

**- 1er niveau : mardi 4 avril 2006 à 14h**

**- 2ème niveau : mardi 4 avril 2006 à 9h30**

Sortie des listes de postes vacants : lundi 10 avril 2006

Remontée des postes pour l'additif : lundi 24 et mardi 25 avril 2006

Date de diffusion de la mise à jour de postes pour le 2<sup>ème</sup> niveau de grade : vendredi 28 avril 2006

Date limite de remontées des candidatures aux services : 10 mai 2006

Date limite de remontées des avis des services à la DPSM : 17 mai 2006

**CAP Mutations**

**Balayages des candidatures :**

**- 1er niveau : 24 mai 2006**

**- 2ème niveau : 24 mai 2006**

**Pré CAP syndicale IDTPE/ITPE : le 1<sup>er</sup> juin 2006 de 9h30 à 17h30 salle E-2 (TPB)**

**Pré CAP syndicale PASSD : le 1<sup>er</sup> juin 2006 de 9h à 16h30, salle ABC – 2 (TPB)**

**Pré-CAP syndicale AAC : le 2 juin 2006 de 9h à 16h30, salle ABC –2 (TPB)**

**Pré-CAP syndicale AUE : le 30 mai 2006 de 9h à 16h30, salle 9p26 (TPB)**

**Pré-CAP syndicale IPC :**

**CAP AAC : le 7 juin 2006 de 9h à 16h30, salle ABC –2 (TPB)**

**CAP PASSD : le 8 juin 2006 de 9h à 16h30, salle ABC –2 (TPB)**

**CAP ITPE/IDTPE : le 6 juin 2006 de 9h30 à 17h30 salle E-2 (TPB)**

**CCP MOBILITE : le 6 juin 2006 à 14h30 salle D-2 (TPB)**

**CAP AUE : le 9 juin 2006 de 9h à 16h30, salle 9p26 (TPB)**

**CAP IPC : le 8 juin 2006 de 10h00 à 12h00 salle E-2 (TPB)**

**CYCLE DE MUTATION A/A+ 2007/1**  
**(prise de poste au 01/01/2007)**  
**CALENDRIER**

**LISTES DE POSTES VACANTS**

Envoi de l'appel de profils aux services : lundi 5 juin 2006

Ouverture de la requête pour la remontée des postes vacants : du lundi 12 au vendredi 23 juin 2006

**Balayages des demandes de publications :**

**- 1er niveau : mardi 11 juillet 2006 à 14h**

**- 2ème niveau : mardi 11 juillet 2006 à 9h30**

Sortie des listes de postes vacants : lundi 17 juillet 2006

Remontée des postes pour l'additif : lundi 31 juillet et mardi 1 août 2006

Date de diffusion de la mise à jour de postes pour le 2<sup>ème</sup> niveau de grade : vendredi 4 août 2006

Date limite de remontées des candidatures aux services : 6 septembre 2006

Date limite de remontées des avis des services à la DPSM : 13 septembre 2006

**CAP Mutations**

**Balayages des candidatures :**

**- 1er niveau : 19 septembre 2006**

**- 2ème niveau : 19 septembre 2006**

**Pré CAP syndicale IDTPE/ITPE : le 26 septembre 2006 de 9h30 à 17h30 salle E-2**

**Pré CAP syndicale PASSD : le 28 septembre 2006, salle ABC – 2 (TPB)**

**Pré-CAP syndicale AAC : le 29 septembre 2006, salle ABC – 2 (TPB)**

**Pré-CAP syndicale AUE : le 27 septembre 2006 de 9h30 à 13h, salle 9p26 (TPB)**

**Pré-CAP syndicale IPC :**

**CAP AAC : le 6 octobre 2006 de 9h à 17h30, salle ABC – 2 (TPB)**

**CAP PASSD : le 5 octobre 2006 de 9h à 17h30, salle ABC – 2 (TPB)**

**CAP ITPE/IDTPE : le 3 octobre 2006 de 9h30 à 17h30 salle D-2 (TPB)**

**CCP MOBILITE : le 4 octobre 2006 à 14h30 salle D-2 (TPB)**

**CAP AUE : le 4 octobre 2006 de 9h30 à 13h, salle 9p26 (TPB)**

**CAP IPC : le 5 octobre 2006 de 10h00 à 12h00 salle D-2 (TPB)**

**Sous direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres**

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES AU TITRE DE 2006  
POUR LES PERSONNELS MARITIMES**

<b>Dates</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Mutation</b>	<b>Promotion</b>	<b>Titularisation</b>	<b>Bureau</b>
	<b>Premier semestre</b>				
<b>15 mars</b>	Syndics des gens de mer	X	X Au titre de 2006		AMT3
<b>17 mars</b>	Contrôleurs des affaires maritimes	X	X Au titre de 2006		AMT3
<b>16 mai</b>	Officiers de port	X			AMT3
<b>23 mai</b>	Officiers de port adjoints	X	X Au titre 2006		AMT3
<b>2 juin</b>	Inspecteurs des affaires maritimes	X			AMT3
<b>9 juin</b>	Syndics des gens de mer	X	X Au titre de 2007		AMT3
<b>16 juin</b>	Contrôleurs des affaires maritimes	X	X Au titre de 2007		AMT3
	<b>Second semestre</b>				
<b>5 octobre</b>	Professeurs techniques de l'enseignement maritime	X			AMT3
<b>12 octobre</b>	Inspecteurs des affaires maritimes		X Au titre de 2007	X	AMT3
<b>16 novembre</b>	Officiers de port		X Au titre de 2007		AMT3
<b>23 novembre</b>	Officiers de port adjoints		X Au titre de 2007		AMT3
<b>7 décembre</b>	Syndics des gens de mer	X	X Au titre de 2007		AMT3
<b>14 décembre</b>	Contrôleurs des affaires maritimes	X	X Au titre de 2007		AMT3

**Sous direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres**

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES AU TITRE DE 2006  
POUR LES PERSONNELS TERRESTRES**

<b>Dates</b>	<b>Corps concernés</b>	<b>Mutation</b>	<b>Promotion</b>	<b>Titularisation</b>	<b>Bureau</b>
	<b>Premier semestre 2006</b>				
<b>31/01/2006</b>	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	X			AMT4
<b>16/03/2006</b>	Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	X			AMT4
<b>17/03/2005</b>	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière			X	AMT4
<b>21/03/2006</b>	Contrôleurs des transports terrestres	X			AMT4
<b>09/05/2006</b>	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière			X	AMT4
<b>19/06/2006</b>	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	X	X (2006)	X	AMT4
<b>21/06/2006</b>	Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	X			AMT4
<b>22/06/2006</b>	Contrôleurs des transports terrestres	X			AMT4
	<b>Second semestre 2006</b>				
<b>14/11/2006</b>	Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	X	X (2007)		AMT4
<b>20/11/2006</b>	Contrôleurs des transports terrestres	X	X (2007)		AMT4
<b>24/11/2006</b>	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	X	X (2007)		AMT4

## **AMT 1**

### **PERSONNELS ADMINISTRATIFS D'ENCADREMENT**

- **Une nouvelle fiche a été rédigée à l'intention des administrateurs civils du ministère. Ces derniers pourront ainsi prendre connaissance au même titre que les membres des autres corps A+ du ministère des modalités de publication des postes et du calendrier général des mutations internes du ministère.**
- **Pour les 2 corps d'attachés du ministère, la date de publication du projet de statut fusionné ne modifiera pas le calendrier précisé dans les fiches (les membres des CAP concernées - administration centrale et services déconcentrés - siègent en formation commune jusqu'à la constitution d'une nouvelle CAP).**

## ADMINISTRATEURS CIVILS

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>			
	<b>2006/5</b>	<b>2006/9</b>	<b>2007/1</b>
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		13/03/06	12/06/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		22/03/06	21/06/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		23/03/06	22/06/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		24/03/06	23/06/06
<b>date de publication de la liste principale</b>	09/12/05	10/04/06	17/07/06
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		24/04/06	31/07/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		25/04/06	01/08/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de publication de l'additif</b>		28/04/06	04/08/07
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	04/01/06	10/05/06	06/09/06
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	11/01/06	17/05/06	13/09/06
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>Les changements d'affectations feront l'objet d'une information de la CAP</b>			
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/06	01/09/06	01/01/07
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT1	<b>responsable cellule</b>	Bertrand PRUD'HON
<b>téléphone</b>	01 40 81 64 88	<b>télécopie</b>	01 40 81 61 01
<b>Observation :</b>			
néant			

## ARCHITECTES URBANISTES DE L'ETAT

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>			
	<b>2006/5</b>	<b>2006/9</b>	<b>2007/1</b>
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		13/03/06	12/06/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		22/03/06	21/06/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		23/03/06	22/06/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		24/03/06	23/06/06
<b>date de publication de la liste principale</b>	09/12/05	10/04/06	17/07/06
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		24/04/06	31/07/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		25/04/06	01/08/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de publication de l'additif</b>		28/04/06	04/08/07
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	04/01/06	10/05/06	06/09/06
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	11/01/06	17/05/06	13/09/06
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue le</b>	31/01/06	09/06/06	04/10/06
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/06	01/09/06	01/01/07
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT1	<b>responsable cellule</b>	Marlène COLONNETTE
<b>téléphone</b>	01 40 81 75 26	<b>télécopie</b>	01 40 81 61 01
<b>Observation :</b>			
néant			

## ATTACHES D'ADMINISTRATION CENTRALE

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>			
	<b>2005/6</b>	<b>2005/9</b>	<b>2006/1</b>
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		13/03/06	12/06/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		22/03/06	21/06/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		23/03/06	22/06/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		24/03/06	23/06/06
<b>date de publication de la liste principale</b>	09/12/05	10/04/06	17/07/06
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		24/04/06	31/07/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		25/04/06	01/08/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de publication de l'additif</b>		28/04/06	04/08/07
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	04/01/06	10/05/06	06/09/06
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	11/01/06	17/05/06	13/09/06
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue le</b>	03/02/06	07/06/06	06/10/06
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/06	01/09/06	01/01/07
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT 1	<b>responsable cellule</b>	Christian MONNIER
<b>téléphone</b>	01 40 81 66 58	<b>télécopie</b>	01 40 81 61 01
<b>Observation :</b>			
néant			

PERSONNELS ADMINISTRATIFS SUPERIEURS  
DES SERVICES DECONCENTRES

Les mouvements prévus dans l'année :

2005/6

2005/9

2006/1

Les postes :

**Liste principale**

date de début des remontées des postes		13/03/06	12/06/06
date limite des remontées des postes		22/03/06	21/06/06
date de début de vérification par les RBOP		23/03/06	22/06/06
date de fin de vérification par les RBOP		24/03/06	23/06/06
date de publication de la liste principale	09/12/05	10/04/06	17/07/06

**Additif – rectificatif**

date de début des remontées des postes		24/04/06	31/07/06
date limite des remontées des postes		25/04/06	01/08/06
date de début de vérification par les RBOP		26/04/06	02/08/06
date de fin de vérification par les RBOP		26/04/06	02/08/06
date de publication de l'additif		28/04/06	04/08/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'accueil	04/01/06	10/05/06	06/09/06
la direction générale du personnel et de l'administration	11/01/06	17/05/06	13/09/06

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	01/02/06	08/06/06	05/10/06
--------------------------	----------	----------	----------

L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)

le changement d'affectation est fixé au	01/05/06	01/09/06	01/01/07
---	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT 1	responsable cellule	Christian MONNIER
téléphone	01 40 81 66 58	télécopie	01 40 81 61 01

Observation :

néant

CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES
--------------------------------

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2006/8</b>	<b>2007/1</b>	
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	06/03/06	30/06/06	
<b>date limite des remontées des postes</b>	21/03/06	26/07/06	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	22/03/06	27/07/06	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	23/03/06	28/07/06	
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/04/06	10/08/06	
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>			
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	31/05/06	26/09/06	
<b>La C.A.P. I ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue le</b>	20/06/06	24/10/06	
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/08/06	01/01/07	
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT 1	<b>responsable cellule</b>	Marlène COLONNETTE
<b>téléphone</b>	01 40 81 75 26	<b>télécopie</b>	01 40 81 61 01
<b>Observation :</b>			
Néant			

**AMT2**  
**PERSONNELS ADMINISTRATIFS**

## SECRETARE ADMINISTRATIF DE L'EQUIPEMENT

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	2006/5	2006/9	2007/1
<b>Les postes :</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	15/12/2005	22/03/2006	25/07/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	30/12/2005	03/04/2006	07/08/2006
<b>Date de début de vérification par les RBOP</b>		04/04/2006	08/08/2006
<b>Date de fin de vérification par les RBOP</b>		06/04/2006	11/08/2006
<b>date de publication de la liste des postes</b>	11/01/2006	12/04/2006	18/08/2006
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>Le chef du service d'origine</b>	23/01/2006	24/04/2006	04/09/2006
<b>le chef du service d'accueil</b>	03/02/2006	05/05/2006	16/09/2006
<b>la direction générale du Personnel et de l'Administration</b>	10/02/2006	12/05/2006	22/09/2006
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue</b>	07/03/2006	06/06/2006	16/10/2006
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2006 à titre indicatif	01/09/2006/ à titre indicatif	01/01/2007 à titre indicatif
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT2	<b>Responsable cellule SAE</b>	Viviane WEBER Tél : 01 40 81 66 23
		<b>Gestionnaire des mutations</b>	Yannick QUILLOT Tél : 01 40 81 61 87
<b>télécopie</b>	01 40 81 64 30		
<b>Observation :</b>			
<b>Les postes à profils non définis ne seront pas retenus lors de la publication</b>			

**ASSISTANT ET CONSEILLER TECHNIQUE  
DE SERVICE SOCIAL**

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>		2006/9	2007/1
<b>Les postes :</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		20/03/2006	07/08/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>		27/03/2006	16/08/2006
<b>Date de début de vérification par les RBOP</b>		28/03/2006	17/08/2006
<b>Date de fin de vérification par les RBOP</b>		30/03/2006	21/08/2006
<b>date de publication de la liste des postes</b>		04/04/2006	25/08/2006
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>Le chef du service d'origine</b>		14/04/2006	04/09/2006
<b>le chef du service d'accueil</b>		24/04/2006	12/09/2006
<b>la direction générale du Personnel et de l'Administration</b>		02/05/2006	22/09/2006
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue</b>		20/06/2006	07/11/2006
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/09/2006 à titre indicatif	01/01/2007 à titre indicatif
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT2	<b>Responsable cellule personnel médico-social</b>	Viviane WEBER Tél : 01 40 81 66 23 Yannick QUILLOT Tél : 01 40 81 61 87
<b>télécopie</b>	01 40 81 64 30		
<b>Observation :</b>			

**ADJOINT ADMINISTRATIF ET AGENT ADMINISTRATIF  
DES SERVICES DECONCENTRES**

**Les mouvements prévus dans l'année :**

2006/9

2007/1

**Les postes :**

<b>date de début des remontées des postes</b>	15/02/2006	18/07/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	08/03/2006	11/08/2006
<b>Date de début de vérification par les RBOP</b>	09/03/2006	17/08/2006
<b>Date de fin de vérification par les RBOP</b>	10/03/2006	21/08/2006
<b>date de publication de la liste des postes</b>	13/03/2006	25/08/2006

**La réception des candidatures par :**

<b>Le chef du service d'origine</b>	27/03/2006	07/09/2006
<b>le chef du service d'accueil</b>	11/04/2006	22/09/2006
<b>la direction générale du Personnel et de l'Administration</b>	18/04/2006	27/09/2006

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue</b>	27/06/2006	27/11/2006
------------------------------	------------	------------

**L'affectation :**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/09/2006	01/01/2007
--	------------	------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	AMT2	<b>responsable collaboratrices</b>	Mme Claudette QUINTILLA Mlle Stéphanie SALAUN Mme Céline PERREIRA	
<b>téléphone</b>	01 40 81 6173 – 6937 - 6613		<b>télécopie</b>	01 40 81 65 35

**Observation :**

Les demandes de mutations pour les agents à gestion déconcentrée sont examinées par les CAP locales des services d'accueil (demandés). Dans la logique de la déconcentration, il ne peut donc être établi de calendrier national des CAP locales qui se réunissent à des dates différentes.

Toutefois, il est recommandé aux services d'organiser au moins deux CAP locales par an dans la même période (mai/juin et octobre/novembre) afin que la plus grande partie des mouvements se fasse de manière concomitante entre les services.

Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA en publie la liste quatre fois par an.

**Les publications directes** par les services via la messagerie **sont proscrites.**

Il vous est demandé de saisir chaque poste individuellement, de préciser la nature du poste (profil non défini à proscrire) et d'indiquer le lieu du poste (subdivisions,...) **ou de fournir obligatoirement un état néant.**

*Pour les agents ou adjoints administratifs d'administration centrale mutant vers les services déconcentrés, la demande de mutation (formulaire PM 104) visée par le chef de service et accompagnée d'une demande de détachement dans le corps des agents ou adjoints administratifs des services déconcentrés doit être transmise au bureau AMT2, de préférence deux mois avant la date d'échéance de la mutation envisagée.*

*Le bureau AMT2 vérifie notamment si l'agent détient l'ancienneté requise et :*

. soit transmet la demande aux services déconcentrés demandés pour passage en CAP locale (agents et adjoints des SD)

. soit prépare le dossier en vue de son passage en CAP nationale lorsque le service demandé ne dispose pas d'une CAP locale.

**Les adjoints administratifs d'administration centrale pourront postuler sur un poste d'adjoint administratif des services déconcentrés sous réserve de la disponibilité des effectifs (ETP).**

ADJOINT ADMINISTRATIF ET AGENT ADMINISTRATIF  
D'ADMINISTRATION CENTRALE

**Les mouvements prévus dans l'année :**

2006/5	2006/9	2007/1
--------	--------	--------

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	21/11/2005	06/03/2006	20/07/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	09/12/2005	24/03/2006	10/08/2006
<b>Date de début de vérification par les RBOP</b>		27/03/2006	11/08/2006
<b>Date de fin de vérification par les RBOP</b>		29/03/2006	16/08/2006
<b>date de publication de la liste des postes</b>	16/12/2005	03/04/2006	18/08/2006

**La réception des candidatures par :**

<b>Le chef du service d'origine</b>	10/01/2006	14/04/2006	31/08/2006
<b>le chef du service d'accueil</b>	20/01/2006	24/04/2006	15/09/2006
<b>la direction générale du Personnel et de l'Administration</b>	27/01/2006	28/04/2006	20/09/2006

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue</b>	02/03/2006	30/05/2006	15/11/2006
------------------------------	------------	------------	------------

**L'affectation :**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/2006	01/09/2006	01/01/2007
--	------------	------------	------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	AMT2	<b>responsable collaboratrices</b>	Mme Claudette QUINTILLA Mlle Stéphanie SALAUN Mme Céline PERREIRA
<b>téléphone</b>	01 40 81 6173 – 6937 - 6613		<b>télécopie</b> 01 40 81 65 35

**Observation :**

*Les adjoints administratifs des services déconcentrés pourront postuler sur un poste d'adjoint administratif d'administration centrale mais un avis favorable ne pourra être donné que sous réserve de la disponibilité d'un emploi (ETP).*

**TEC 1**  
**PERSONNELS TECHNIQUES D'ENCADREMENT**

## CORPS DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES

Les mouvements prévus dans l'année :	2006/5	2006/9	2007/1
--------------------------------------	--------	--------	--------

Les postes :

## Liste principale

date de début des remontées des postes		13/03/06	12/06/06
date limite des remontées des postes		22/03/06	21/06/06
date de début de vérification par les RBOP		23/03/06	22/06/06
date de fin de vérification par les RBOP		24/03/06	23/06/06
date de publication de la liste principale		10/04/06	17/07/06

## Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes		24/04/06	31/07/06
date limite des remontées des postes		25/04/06	01/08/06
date de début de vérification par les RBOP		26/04/06	02/08/06
date de fin de vérification par les RBOP		26/04/06	02/08/06
date de publication de l'additif		02/05/06	07/08/06

La réception des candidatures par :

le chef du service d'accueil		10/05/06	06/09/06
la direction générale du personnel et de l'administration		17/05/06	13/09/06

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	01/02/06	08/06/06	05/10/06
--------------------------	----------	----------	----------

L'affectation : (à titre indicatif)

le changement d'affectation est fixé au	01/05/06	01/09/06	01/01/07
---	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC1	responsable cellule	Sylvie DI BENEDETTO
téléphone	01 40 81 69 11	télécopie	01 40 81 75 90

Observation :

néant

## CORPS DES INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :	2006/5	2006/9	2007/1
--------------------------------------	--------	--------	--------

Les postes :

## Liste principale

date de début des remontées des postes		13/03/06	12/06/06
date limite des remontées des postes		22/03/06	21/06/06
date de début de vérification par les RBOP		23/03/06	22/06/06
date de fin de vérification par les RBOP		24/03/06	23/06/06
date de publication de la liste principale		10/04/06	17/07/06

## Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes		24/04/06	31/07/06
date limite des remontées des postes		25/04/06	01/08/06
date de début de vérification par les RBOP		26/04/06	02/08/06
date de fin de vérification par les RBOP		26/04/06	02/08/06
date de publication de l'additif		02/05/06	07/08/06

La réception des candidatures par :

le chef du service d'accueil		10/05/06	06/09/06
la direction générale du personnel et de l'administration		17/05/06	13/09/06

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	02/02/06	06/06/06	03/10/06
--------------------------	----------	----------	----------

L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)

le changement d'affectation est fixé au	01/05/06	01/09/06	01/01/07
---	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC1	responsable cellule	Josette DEROUX
téléphone	01 40 81 61 98	télécopie	01 40 81 75 90

Observation :

néant

**TEC 2**  
**PERSONNELS TECHNIQUES**

TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'EQUIPEMENT
--------------------------------------

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2006/5</b>	<b>2006/9</b>	<b>2007/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

<b>Liste principale</b>			
-------------------------	--	--	--

<b>date de début des remontées des postes</b>	25/11/05	01/03/06	07/08/06
<b>date limite des remontées des postes</b>	10/12/05	10/03/06	16/08/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		13/03/06	18/08/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		14/03/06	22/08/06
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/01/06	24/03/06	01/09/06

<b>Additif – rectificatif</b>			
-------------------------------	--	--	--

<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>	17/01/06	18/04/06	15/09/06
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	25/01/06	25/04/06	22/09/06

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>	09/02/06	11/05/06	11 et 12/10/06
---------------------------------	----------	----------	-------------------

**L'affectation :** (sauf ancienneté insuffisante)

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/06	01/09/06	01/01/07
--	----------	----------	----------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC2	<b>responsable cellule</b>	Chantal PERON	
<b>téléphone</b>	01 40 81 61.83	<b>télécopie</b>	01 40 81 67.67	
<b>bureau</b>	TEC2	<b>adjointe</b>	Agnès CRACCO	
<b>téléphone</b>	01.40.81.61.97	<b>télécopie</b>	01.40.81.67.67	

**Observation :**

NEANT
-------

PERSONNELS DE SERVICE, OUVRIER ET DE MAÎTRISE  
DES SERVICES DECONCENTRES

**Les mouvements prévus dans l'année :**

2006/1

2006/2

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	13 FEVRIER 2006	12 JUIN 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	24 FEVRIER 2006	22 JUIN 2006
<b>date de publication de la liste principale</b>	6 MARS 2006	4 JUILLET 2006
<b>Additif - rectificatif</b>		
<b>date de début des remontées des postes</b>	9 MARS 2006	28 AOUT 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	15 MARS 2006	8 SEPTEMBRE 2006
<b>date de publication de l'additif</b>	23 MARS 2006	14 SEPTEMBRE 2006

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>	29 MARS 2006	21 SEPTEMBRE 2006
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	18 AVRIL 2006	2 OCTOBRE 2006

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue</b>	13 JUIN 2006	24 OCTOBRE 2006
------------------------------	--------------	-----------------

**L'affectation :** (sauf ancienneté insuffisante)

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	1 <sup>ER</sup> JUILLET 2006	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2007
--	------------------------------	------------------------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC2	<b>responsable</b>	Mme Marie-Christine Mousseron	
<b>téléphone</b>	01 40 81 66 25		<b>téléco- pie</b>	01 40 81 67 67

**Observation :**

--

PERSONNELS DE SERVICE, OUVRIER ET DE MAÎTRISE  
D'ADMINISTRATION CENTRALE

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	2006/1	2006/2	
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	13 FEVRIER 2006	12 JUIN 2006	
<b>date limite des remontées des postes</b>	24 FEVRIER 2006	22 JUIN 2006	
<b>date de publication de la liste principale</b>	6 MARS 2006	4 JUILLET 2006	
<b>Additif - rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	9 MARS 2006	28 AOUT 2006	
<b>date limite des remontées des postes</b>	15 MARS 2006	8 SEPTEMBRE 2006	
<b>date de publication de l'additif</b>	23 MARS 2006	14 SEPTEMBRE 2006	
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	29 MARS 2006	21 SEPTEMBRE 2006	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	6 AVRIL 2006	2 OCTOBRE 2006	
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue</b>	23 MAI 2006	17 OCTOBRE 2006	
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	1 <sup>ER</sup> JUILLET 2006	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2007	
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	TEC2	<b>responsable</b>	Mme Marie-Christine Mousseron
<b>téléphone</b>	01 40 81 66 25	<b>télécopie</b>	01 40 81 67 67
<b>Observation :</b>			

## DESSINATEURS

## Les postes :

<b>Mouvement de mutation</b>	<b>2006/1</b>
<b>date de début des remontées des postes</b>	14 FEVRIER 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	6 MARS 2006
<b>date de publication de la liste</b>	20 MARS 2006
<b>Mouvement de mutation</b>	<b>2006/2</b>
<b>date de début des remontées des postes</b>	23 MAI 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	7 JUIN 2006
<b>date de publication de la liste</b>	20 JUIN 2006
<b>Mouvement de mutation</b>	<b>2006/3</b>
<b>date de début des remontées des postes</b>	18 AOUT 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	5 SEPT. 2006
<b>date de publication de la liste</b>	22 SEPT 2006
<b>Mouvement de mutation</b>	<b>2006/4</b>
<b>date de début des remontées des postes</b>	15 NOVEMBRE 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	5 DECEMBRE 2006
<b>date de publication de la liste</b>	18 DECEMBRE 2006

## Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC2	<b>responsable</b>	Mme Marie-Christine Mousseron
<b>téléphone</b>	01 40 81 66 25	<b>télécopie</b>	01 40 81 67 67

## Observation :

Les demandes de mutation pour les agents à gestion déconcentrée sont examinées par les CAP locales des services d'accueil demandés. Dans la logique de la déconcentration, il ne peut donc être établi de calendrier national des CAP locales qui se réunissent à des dates multiples. Toutefois, il est recommandé aux services (note GB du 19/11/97) d'organiser au moins deux CAP locales par an dans la même période (mai/juin et octobre/novembre) afin que la plus grande partie des mouvements se fasse de manière concomitante entre les services. Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA en publie la liste quatre fois par an. La CAP nationale compétente à l'égard des dessinatrices et dessinateurs se réunira le **23 novembre 2006**.

EXPERTS TECHNIQUES DES SERVICES TECHNIQUES
--

**Les mouvements prévus dans l'année :**

2006/1
--------

2006/2
--------

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	13 FEVRIER 2006	29 MAI 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	24 FEVRIER 2006	11 JUIN 2006
<b>date de publication de la liste principale</b>	6 MARS 2006	21 JUIN 2006

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>	9 MARS 2006	4 SEPTEMBRE 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	15 MARS 2006	13 SEPTEMBRE 2006
<b>date de publication de l'additif</b>	27 MARS 2006	22 SEPTEMBRE 2006

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>	6 AVRIL 2006	9 OCTOBRE 2006
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	25 AVRIL 2006	20 OCTOBRE 2006

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue</b>	20 JUIN 2006	9 NOVEMBRE 2006
------------------------------	--------------	-----------------

**L'affectation :** (sauf ancienneté insuffisante)

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	1 <sup>ER</sup> JUILLET 2006	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2007
--	------------------------------	------------------------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC2	<b>responsable</b>	Mme Marie-Christine Mousseron
<b>téléphone</b>	01 40 81 66 25	<b>télécopie</b>	01 40 81 67 67

**Observation :**

--

**CONDUCTEURS AUTOMOBILE D'ADMINISTRATION CENTRALE  
ET DES SERVICES DECONCENTRES**

**Les mouvements prévus dans l'année :**

2006/1

2006/2

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	20 FEVRIER 2006	19 JUIN 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	27 FEVRIER 2006	28 JUIN 2006
<b>date de publication de la liste principale</b>	8 MARS 2006	5 JUILLET 2006
<b>Additif - rectificatif</b>		
<b>date de début des remontées des postes</b>	13 MARS 2006	4 SEPTEMBRE 2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	17 MARS 2006	11 SEPTEMBRE 2006
<b>date de publication de l'additif</b>	23 MARS 2006	20 SEPTEMBRE 2006

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>	30 MARS 2006	27 SEPTEMBRE 2006
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	7 AVRIL 2006	6 OCTOBRE 2006

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue</b>	13 JUIN 2006	17 OCTOBRE 2006
------------------------------	--------------	-----------------

**L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	1 <sup>ER</sup> JUILLET 2006	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2007
--	------------------------------	------------------------------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC2	<b>responsable</b>	Mme Marie-Christine Mousseron
<b>téléphone</b>	01 40 81 66 25	<b>télécopie</b>	01 40 81 67 67

**Observation :**

--

**TEC 3**  
**PERSONNELS D'EXPLOITATION**

CONTROLEURS DES TRAVAUX PUBLIC DE L'ETAT
--

Les mouvements prévus dans l'année :

2006/5

2006/9

2007/1

Les postes :

<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	05/12/05	13/03/06	31/07/06
<b>date limite des remontées des postes</b>	16/12/05	29/03/06	14/08/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		30/03/06	16/08/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		31/03/06	18/08/06
<b>date de publication de la liste principale</b>	26/12/05	07/04/06	01/09/06
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			

La réception des candidatures par :

<b>le chef du service d'accueil</b>		12/05/06	22/09/06
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	17/02/06	19/05/06	29/09/06

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

<b>la réunion est prévue le</b>	08 et 09/03/06	15/06/06	18 et 19/10/06
---------------------------------	-------------------	----------	-------------------

L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/06	01/09/06	01/01/07
--	----------	----------	----------

Les contacts :

<b>bureau</b>	TEC3	<b>responsable cellule gestionnaire</b>	Chantal BOTTIER Boubakar KAMARA
<b>téléphone</b>	01 40 81 61.38 01.40.81.61.92	<b>télécopie</b>	01 40 81 61.78

Observation :

néant
-------

**CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION ET CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION  
PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT  
de la branche « voies navigables, ports maritimes »**

**Les mouvements prévus dans l'année :**

**2006/5**

**2006/9**

**2007/1**

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>	01/03/06	21/08/06	13/11/06
<b>date limite des remontées des postes</b>	17/03/06	06/09/06	29/11/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	20/03/06	07/09/06	30/11/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	21/03/06	08/09/06	01/12/06
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/04/06	25/09/06	18/12/06

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>	05/05/06	13/10/06	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>	12/05/06	20/10/06	

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>	13/06/06	21/11/06	
---------------------------------	----------	----------	--

**L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>			
--	--	--	--

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC3	<b>responsable cellule gestionnaire</b>	Olivier REVOL Jérémy GATZOFF
<b>téléphone</b>	01 40 81 61.91 01.40.81.61.90	<b>télécopie</b>	01 40 81 61.78

**Observation :**

**Principes :** Les demandes de mutation pour les agents à gestion déconcentrée sont examinées, soit par la CAP locale du service sollicité (si ce service est doté d'une CAP locale « VNPM » conformément à l'arrêté interministériel du 15 août 1995, JO du 15 septembre), soit par la CAP nationale pour tous les autres services. Dans la logique de la déconcentration, il ne peut donc être établi de calendrier national des CAP locales qui se réunissent à des dates multiples. Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA en publie la liste trois fois par an.

AGENTS D'EXPLOITATION ET AGENTS D'EXPLOITATION SPECIALISES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT de la branche « voies navigables, ports maritimes »

Les mouvements prévus dans l'année :

2006/5

2006/9

2007/1

Les postes :

**Liste principale**

date de début des remontées des postes	01/03/06	21/08/06	13/11/06
date limite des remontées des postes	17/03/06	06/09/06	29/11/06
date de début de vérification par les RBOP	20/03/06	07/09/06	30/11/06
date de fin de vérification par les RBOP	21/03/06	08/09/06	01/12/06
date de publication de la liste principale	03/04/06	25/09/06	18/12/06

**Additif – rectificatif**

date de début des remontées des postes			
date limite des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'accueil	05/05/06	13/10/06	
la direction générale du personnel et de l'administration	12/05/06	20/10/06	

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	13/06/06	21/11/06	
--------------------------	----------	----------	--

L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)

le changement d'affectation est fixé au			
---	--	--	--

Les contacts :

bureau	TEC3	responsable cellule gestionnaire	Olivier REVOL Jérémy GATZOFF
téléphone	01 40 81 61.91 01.40.81.61.90	télécopie	01 40 81 61.78

Observation :

**Principes** : Les demandes de mutation pour les agents à gestion déconcentrée sont examinées, soit par la CAP locale du service sollicité (si ce service est doté d'une CAP locale « VNPM » conformément à l'arrêté interministériel du 15 août 1995, JO du 15 septembre), soit par la CAP nationale pour tous les autres services.  
Dans la logique de la déconcentration, il ne peut donc être établi de calendrier national des CAP locales qui se réunissent à des dates multiples. Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA en publie la liste trois fois par an.

<b>OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS</b>
---------------------------------------

**Les mouvements prévus dans l'année :**

<b>2006/5</b>
---------------

<b>2006/9</b>
---------------

<b>2007/1</b>
---------------

**Les postes :**

<b>Liste principale</b>			
-------------------------	--	--	--

<b>date de début des remontées des postes</b>	01/03/06	21/08/06	13/11/06
<b>date limite des remontées des postes</b>	17/03/06	06/09/06	29/11/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>	20/03/06	07/09/06	30/11/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>	21/03/06	08/09/06	01/12/06
<b>date de publication de la liste principale</b>	03/04/06	25/09/06	18/12/06

<b>Additif – rectificatif</b>			
-------------------------------	--	--	--

<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de publication de l'additif</b>			

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>			
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>			

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>			
---------------------------------	--	--	--

**L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>			
--	--	--	--

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC3	<b>responsable cellule gestionnaire</b>	Olivier REVOL Sylvain BUDILLON
<b>téléphone</b>	01 40 81 61.91 01.40.81.61.74	<b>télécopie</b>	01 40 81 61.78

**Observation :**

La gestion des OPA étant totalement déconcentrée les demandes de mutation sont examinées par les commissions consultatives paritaires des OPA des services d'accueil sollicités. Par conséquent, il ne peut être établi de calendrier national des CCOPA locales qui se réunissent à des dates multiples. Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA en publie la liste trois fois par an.

Rappel : Les circulaires DPS/GB2 du 20 mars 1997 et du 14 avril 1994 définissent la procédure de mutation des OPA ainsi que les règles de publication des postes vacants :

1°) **Pas de publication de poste sans préciser le niveau de classification** pour tous les postes de maîtrise et techniciens. En revanche, tous les postes de niveau ouvrier étant indifféremment offerts aux ouvriers qualifiés, ouvriers expérimentés, compagnons et maîtres compagnons, il est inutile de préciser un niveau de classification requis au niveau ouvrier.

2°) **Pas de publication de poste sans préciser la filière** (atelier, exploitation ou magasin) pour tous les postes de niveau ouvrier et maîtrise.

3°) **Pas de publication de poste sans organisation préalable du concours interne, au besoin** pour certains postes de maîtrise ou techniciens.

**Faute de respecter les règles précitées, le poste ne pourra être publié.**

**TEC4**  
**PERSONNELS CONTRACTUELS**

**AGENTS REGIS PAR LE REGLEMENT INTERIEUR (RIN)**  
Personnels non titulaires cat. A et A+

**Les mouvements prévus dans l'année :**

2006/5

2006/9

2007/1

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>		13/03/06	12/06/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		22/03/06	21/06/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		23/03/06	22/06/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		24/03/06	23/06/06
<b>date de publication de la liste principale</b>		10/04/06	17/07/06

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>		24/04/06	31/07/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		25/04/06	01/08/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		26/04/06	02/08/06
<b>date de publication de l'additif</b>		02/05/06	07/08/06

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>		10/05/06	06/09/06
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>		17/05/06	13/09/06

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>	31/01/06	06/06/06	04/10/06
---------------------------------	----------	----------	----------

**L'affectation :** (sauf ancienneté insuffisante)

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	01/05/06	01/09/06	01/01/07
--	----------	----------	----------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	TEC 4	<b>responsable cellule</b>	Alain DALEX
<b>téléphone</b>	01 40 81 61 29	<b>télécopie</b>	01 40 81 61 21

**Observation :**

Ces agents peuvent postuler sur les postes proposés aux titulaires de même niveau dans les filières administrative et technique.

**AMT 3**  
**PERSONNELS MARITIMES**

## Observations liminaires concernant les corps maritimes gérés par le bureau AMT 3

a) Les agents administratifs des services déconcentrés des affaires maritimes relèvent de la CAP du corps des syndics des gens de mer.

b) Les agents des services techniques des services déconcentrés des affaires maritimes (AST mer) sont gérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 par le bureau TEC2. Les demandes de mutations doivent désormais être adressées à ce seul bureau.

c) Les publications de postes vacants ou susceptibles d'être vacants de catégorie A des affaires maritimes, civils (inspecteurs des affaires maritimes et professeurs techniques de l'enseignement maritime) et militaires (administrateurs des affaires maritimes, officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes et professeurs de l'enseignement maritime) font l'objet d'un cycle unique de mutation au printemps. Toutefois, en tant que de besoin, une publication de poste dit « sensible » peut intervenir en cours d'année et fait l'objet d'une note spécifique. Les mutations des personnels militaires ne passent pas en CAP

d) Les demandes de mutations des agents des affaires maritimes devront être transmises simultanément au bureau AMT3 et la DAM/LM1.

e) Les agents des services des affaires maritimes qui souhaitent être affectés dans des services de l'équipement (DDE ou services maritimes par exemple) relèvent de la procédure du détachement (dans le corps des SAE ou des adjoints administratifs des SD). Ils doivent alors adresser une demande de détachement à la DDE ou au service concerné (avec copie à la DGPA/SP/AMT2). Celle-ci sera ensuite examinée par la CAP du corps d'accueil. A noter que pour les détachement de syndics des gens de mer la demande est examinée dans un premier temps par une CAP locale puis par la CAP nationale des adjoints administratifs.

f) Les marins du balisage et du dragage, les gardiens de phare auxiliaires et les surveillants de port ne relèvent pas de la présente circulaire.

CATEGORIE A ET A+ DES AFFAIRES MARITIMES
--

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2006/5</b>	<b>2006/9</b>	<b>2007/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

<b>Liste principale</b>			
-------------------------	--	--	--

<b>date de début des remontées des postes</b>			
<b>date limite des remontées des postes</b>			
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			
<b>date de publication de la liste principale</b>		20/02/06	
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		27/03/06	
<b>date limite des remontées des postes</b>		31/03/06	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		06/04/06	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		10/04/06	
<b>date de publication de l'additif</b>		14/04/06	

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>		09/05/06	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>		15/05/06	

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>		02/06/06	
---------------------------------	--	----------	--

**L'affectation :** (sauf ancienneté insuffisante)

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/09/06	
--	--	----------	--

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	AMT3	<b>responsable cellule</b>	Thierry RICHARD
<b>téléphone</b>	01 40 81 69.41	<b>télécopie</b>	01 40 81 72.02
<b>bureau</b>	LM1	<b>adjointe</b>	Danielle CRENN
<b>téléphone</b>	01.44.49.83.88	<b>télécopie</b>	01.44.49.83.87

**Observation :**

NEANT
-------

## OFFICIERS DE PORT

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2006/5</b>	<b>2006/9</b>	<b>2007/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>		27/02/06	
<b>date limite des remontées des postes</b>		08/03/06	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		13/03/06	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		14/03/06	
<b>date de publication de la liste principale</b>		15/03/06	
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		20/03/06	
<b>date limite des remontées des postes</b>		27/03/06	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		28/03/06	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		30/03/06	
<b>date de publication de l'additif</b>		03/04/06	

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>		20/03/06	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>		24/04/06	

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>		16/05/06	
---------------------------------	--	----------	--

**L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/09/06	
--	--	----------	--

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	AMT3	<b>responsable cellule</b>	Luc BODINATE
<b>téléphone</b>	01 40 81 69.46	<b>télécopie</b>	01 40 81 72 02

**Observation :**

--

## OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	<b>2006/5</b>	<b>2006/9</b>	<b>2007/1</b>
---	---------------	---------------	---------------

**Les postes :**

<b>Liste principale</b>			
-------------------------	--	--	--

<b>date de début des remontées des postes</b>		27/02/06	
<b>date limite des remontées des postes</b>		08/03/06	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		13/03/06	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		14/03/06	
<b>date de publication de la liste principale</b>		15/03/06	
<b>Additif – rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		20/03/06	
<b>date limite des remontées des postes</b>		27/03/06	
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		28/03/06	
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		30/03/06	
<b>date de publication de l'additif</b>		06/04/06	

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>		20/03/06	
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>		04/05/06	

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>		23/05/06	
---------------------------------	--	----------	--

**L'affectation :** (sauf ancienneté insuffisante)

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/09/06	
--	--	----------	--

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	AMT3	<b>responsable cellule</b>	Luc BODINATE
<b>téléphone</b>	01 40 81 69.46	<b>télécopie</b>	01 40 81 72 02

**Observation :**

--

**CONTROLEURS DES AFFAIRES MARITIMES**  
(toutes spécialités)

**Les mouvements prévus dans l'année :**

**2006/5**

**2006/9**

**2007/1**

**Les postes :**

**Liste principale**

<b>date de début des remontées des postes</b>		27/03/06	17/07/06
<b>date limite des remontées des postes</b>		05/04/06	28/07/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		06/04/06	31/07/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		12/04/06	11/08/06
<b>date de publication de la liste principale</b>		14/04/06	04/09/06

**Additif – rectificatif**

<b>date de début des remontées des postes</b>			11/09/06
<b>date limite des remontées des postes</b>			22/09/06
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>			25/09/06
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>			29/09/06
<b>date de publication de l'additif</b>			09/10/06

**La réception des candidatures par :**

<b>le chef du service d'accueil</b>		28/04/06	23/10/06
<b>la direction générale du personnel et de l'administration</b>		05/05/06	02/11/06

**La C.A.P. ou le mouvement de mutation :**

<b>la réunion est prévue le</b>		16/06/06	14/12/06
---------------------------------	--	----------	----------

**L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)**

<b>le changement d'affectation est fixé au</b>		01/09/06	01/03/07
--	--	----------	----------

**Les contacts :**

<b>bureau</b>	AMT3	<b>responsable cellule</b>	Stéphane MEINIER	
<b>téléphone</b>	01 40 81 69.41	<b>télécopie</b>	01 40 81 72.02	
<b>bureau</b>	LM1	<b>responsable cellule</b>	Danielle CRENN	
<b>téléphone</b>	01.44.49.83.88	<b>télécopie</b>	01.44.49.83.47	

**Observation :**

Les postes vacants et les candidatures sont transmis en parallèle aux bureaux DGPA/SP/AMT3 et DAM/LM1.  
Les changements de spécialité font obligatoirement l'objet d'un passage en CAP, même en l'absence de changement de résidence administrative.

SYNDICS DES GENS DE MER (toutes spécialités)  
et AGENTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DECONCENTRES  
DES AFFAIRES MARITIMES

Les mouvements prévus dans l'année :

2006/5

2006/9

2007/1

Les postes :

**Liste principale**

date de début des remontées des postes		27/03/06	17/07/06
date limite des remontées des postes		05/04/06	28/07/06
date de début de vérification par les RBOP		06/04/06	31/07/06
date de fin de vérification par les RBOP		12/04/06	11/08/06
date de publication de la liste principale		14/04/06	04/09/06

**Additif – rectificatif**

date de début des remontées des postes			11/09/06
date limite des remontées des postes			22/09/06
date de début de vérification par les RBOP			25/09/06
date de fin de vérification par les RBOP			29/09/06
date de publication de l'additif			09/10/06

La réception des candidatures par :

le chef du service d'accueil		28/04/06	23/10/06
la direction générale du personnel et de l'administration		05/05/06	02/11/06

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le		09/06/06	07/12/06
--------------------------	--	----------	----------

L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)

le changement d'affectation est fixé au		01/09/06	01/03/07
---	--	----------	----------

Les contacts :

<b>bureau</b>	AMT3	<b>responsable cellule</b>	Stéphane MEINIER	
<b>téléphone</b>	01 40 81 69.41	<b>télécopie</b>	01 40 81 72.02	
<b>bureau</b>	LM1	<b>responsable cellule</b>	Danielle CRENN	
<b>téléphone</b>	01.44.49.83.88	<b>télécopie</b>	01.44.49.83.47	

Observation :

Les postes vacants et les candidatures sont transmis en parallèle aux bureaux DGPA/SP/AMT3 et DAM/LM1.  
Les changements de spécialité font obligatoirement l'objet d'un passage en CAP, même en l'absence de changement de résidence administrative.

**AMT 4**  
**PERSONNELS DES TRANSPORTS TERRESTRES**

CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES
---------------------------------------

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	2006/5	2006/9	2007/01
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		29/03/2006	28/08/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>		10/04/2006	11/09/2006
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		12/04/2006	13/09/2006
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		18/04/2006	20/09/2006
<b>date de publication de la liste principale</b>	16/03/2006	20/04/2005	22/09/2006
<b>Additif - rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>		28/04/2006	28/09/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>		09/05/2005	05/10/2006
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		11/05/2006	09/10/2006
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		18/05/2006	16/10/2006
<b>date de publication de la liste additive</b>		22/05/2006	17/10/2006
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	03/03/2006	27/05/2005	26/10/2004
<b>la direction général du personnel et de l'administration – DGPA/SP/AMT4</b>	06/03/2006	31/05/2005	31/10/2005
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue</b>	21/03/2006	22/06/2006	20/11/2005
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	<b>01/05/2006</b>	<b>01/09/2006</b>	<b>01/01/2007</b>
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT4	<b>responsable gestionnaire</b>	Xavier COTTET Nathalie BONHEME
<b>téléphones</b>	01 40 81 65 54 01 40 81 65 10	<b>télécopie</b>	01 40 81 72 02
<b>Observation :</b>			
<p><b>Les changements de résidence au sein d'un service font obligatoirement l'objet d'un examen en CAP après publication des postes concernés.</b></p> <p><b>La nomination au grade de CDTT sera prononcée après mutation sur un poste de CDTT.</b></p>			

INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE  
CONTRACTUELS DE 3<sup>ème</sup> CATEGORIE de l'EX SNEPC  
PNT RIN EXERÇANT DES FONCTIONS D'EXAMINATEUR

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	2006/5	2006/9	2007/01
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
date de début des remontées des postes	09/12/2005	29/03/2006	28/08/2006
date limite des remontées des postes	10/12/2005	10/04/2006	11/09/2006
date de début de vérification par les RBOP		12/04/2006	13/09/2006
date de fin de vérification par les RBOP		18/04/2006	20/09/2006
date de publication de la liste principale	14/12/2006	20/04/2005	22/09/2006
<b>Additif - rectificatif</b>			
date de début des remontées des postes	22/12/2005	28/04/2006	28/09/2006
date limite des remontées des postes	27/12/2005	09/05/2005	05/10/2006
date de début de vérification par les RBOP		11/05/2006	09/10/2006
date de fin de vérification par les RBOP		18/05/2006	16/10/2006
date de publication de la liste additive	05/01/2006	22/05/2006	17/10/2006
<b>La réception des candidatures par :</b>			
le chef du service d'accueil	12/01/2006	27/05/2005	26/10/2004
la direction général du personnel et de l'administration – DGPA/SP/AMT4	16/01/2006	31/05/2005	31/10/2005
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
la réunion est prévue	31/01/2006	19/06/2006	24/11/2005
L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)			
le changement d'affectation est fixé au	<b>01/05/2006</b>	<b>01/09/2006</b>	<b>01/01/2007</b>
<b>Les contacts :</b>			
bureau	AMT4	responsable gestionnaire	Xavier COTTET Nathalie BONHEME
téléphones	01 40 81 65 54 01 40 81 65 10	télécopie	01 40 81 72 02
<b>Observation : Les postes vacants à l'intérieur d'un département doivent faire l'objet d'une publication interne avant d'être proposés à la publication nationale. Les demandes de mutation interne aux départements impliquant un changement de résidence administrative seront transmises à DGPA/SP/AMT4 pour établissement des arrêtés correspondants. La CAP est informée de ces demandes.</b>			

DELEGUE DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE  
PNT RIN EXERÇANT LES FONCTIONS DE DELEGUE

<b>Les mouvements prévus dans l'année :</b>	2006/5	2006/9	2007/1
<b>Les postes :</b>			
<b>Liste principale</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	28/12/2005	29/03/2006	28/08/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	02/01/2006	10/04/2006	11/09/2006
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		12/04/2006	13/09/2006
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		18/04/2006	20/09/2006
<b>date de publication de la liste principale</b>	05/01/2006	20/04/2005	22/09/2006
<b>Additif - rectificatif</b>			
<b>date de début des remontées des postes</b>	20/01/2006	28/04/2006	28/09/2006
<b>date limite des remontées des postes</b>	27/01/2006	09/05/2005	05/10/2006
<b>date de début de vérification par les RBOP</b>		11/05/2006	09/10/2006
<b>date de fin de vérification par les RBOP</b>		18/05/2006	16/10/2006
<b>date de publication de la liste additive</b>	02/02/2006	22/05/2006	17/10/2006
<b>La réception des candidatures par :</b>			
<b>le chef du service d'accueil</b>	23/02/2006	29/05/2006	19/10/2006
<b>la direction général du personnel et de l'administration – DGPA/SP/AMT4</b>	28/02/2006	31/05/2006	25/10/2006
<b>La C.A.P. ou le mouvement de mutation :</b>			
<b>la réunion est prévue</b>	16/03/2006	21/06/2006	16/11/2005
<b>L'affectation : (sauf ancienneté insuffisante)</b>			
<b>le changement d'affectation est fixé au</b>	<b>01/05/2006</b>	<b>01/09/2006</b>	<b>01/01/2007</b>
<b>Les contacts :</b>			
<b>bureau</b>	AMT4	<b>responsable gestionnaire</b>	Xavier COTTET Nathalie BONHEME
<b>téléphones</b>	01 40 81 65 54 01 40 81 65 10	<b>télécopie</b>	01 40 81 72 02
<b>Observation :</b>			
<b>La nomination au grade de délégué sera prononcée après mutation sur un poste de délégué.</b>			

## Annexe 1 des circulaires mutation et promotion 2006

### Liste des corps gérés par les bureaux des sous-directions DGPA / SP / AMT et TEC

<p><b>AMT – Sous –direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres</b></p>
<p><b><u>AMT1</u> : Bureau des personnels administratifs d'encadrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateurs civils ;</li> <li>- Architectes et urbanistes de l'Etat ;</li> <li>- Attachés d'administration centrale ;</li> <li>- Personnels administratifs supérieurs des services déconcentrés et les emplois de conseiller d'administration de l'équipement ;</li> <li>- Chargés d'études documentaires ;</li> </ul> <p><u>Pour information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois de direction d'administration centrale ;</li> <li>- Inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement et les inspecteurs généraux des monuments historiques chargés des sites et des paysages ;</li> <li>- Inspecteur général du travail des transports, de contrôleur général de l'inspection du travail des transports, de secrétaire général de l'inspection du travail des transports, directeur régional du travail des transports ;</li> <li>- Personnels « cadre d'emploi » de l'environnement et les emplois fonctionnels des directeurs régionaux de l'environnement.</li> </ul>
<p><b><u>AMT2</u> : Bureau des personnels administratifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseillères et conseillers techniques de service social ;</li> <li>- Secrétaires administratifs de l'équipement ;</li> <li>- Assistantes et assistants de service social ;</li> <li>- Adjointes administratives d'administration centrale ;</li> <li>- Adjointes administratives des services déconcentrés ;</li> <li>- Agents administratifs d'administration centrale ;</li> <li>- Agents administratifs des services déconcentrés ;</li> <li>- Infirmières et infirmiers ;</li> <li>- Personnels de l'ancien Office interdépartemental d'habitations à loyer modéré de la région parisienne ;</li> <li>- Agents mis à disposition par les établissements publics Voies navigables de France et Société nationale des chemins de fer français.</li> </ul>

**AMT3 : Bureau des personnels maritimes**

- Inspecteurs des affaires maritimes, les emplois de conseillers des affaires maritimes ;
- Professeurs techniques de l'enseignement maritime ;
- Officiers de port ;
- Officiers de port adjoints ;
- Contrôleurs des affaires maritimes ;
- Syndics des gens de mer, les agents administratifs des services déconcentrés des affaires maritimes ;

**Pour information : Corps militaires**

- Administrateurs des affaires maritimes ;
- Officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes ;
- Professeurs de l'enseignement maritime

**AMT4 : Bureau des personnels des transports terrestres**

- Délégués du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- Personnels contractuels chargés de l'inspection du permis de conduire ;
- Contrôleurs des transports terrestres.

**TEC – Sous – direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels****TEC1 : Bureau des personnels techniques d'encadrement**

- Ingénieurs des ponts et chaussées ;
- Ingénieurs des travaux publics de l'Etat ;
- Directeurs de recherche et chargés de recherche ;
- Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;
- Personnels de Météo-France, en liaison avec la direction générale de Météo-France ;

**TEC2 : Bureau des personnels techniques**

- Techniciens supérieurs de l'équipement ;
- Dessinateurs ;
- Conducteurs d'automobile et chefs de garage d'administration centrale et des services déconcentrés ;
- Agents de service et agents des services techniques, d'administration centrale et des services déconcentrés ;
- Ouvriers professionnels et maîtres ouvriers d'administration centrale et des services déconcentrés ;
- Experts techniques des services techniques ;

**TEC3 : personnels d'exploitation**

- Contrôleurs des travaux publics de l'Etat, conducteurs des travaux publics de l'Etat ;
- Chefs d'équipe d'exploitation ;
- Agent d'exploitation ;
- Ouvriers des parcs et ateliers.

**TEC4 : Bureau des personnels contractuels**

- Agents contractuels régis par le règlement intérieur national ;
- Agents contractuels chargés d'études de haut niveau 1968 ;
- Agents contractuels d'études d'urbanisme ;
- Agents contractuels sur contrats 1946 ;
- Agents contractuels gérés par l'administration centrale relevant du règlement de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France ;
- Personnels non titulaires relevant du règlement intérieur du service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) affectés hors SETRA ;
- Agents contractuels relevant du règlement du 14 mai 1973 régissant les personnels non titulaires du laboratoire central des ponts et chaussées et des centres d'études techniques de l'équipement ;
- Agents contractuels des comités techniques des transports et les agents contractuels relevant du Conseil national des transports ;
- Agents contractuels administratifs, techniques et d'exploitation relevant des règlements intérieurs locaux en gestion déconcentrées ;
- Agents contractuels « environnement » ;
- Agents contractuels non enseignants des écoles d'architecture ;
- Agents contractuels relevant du Centre national de la recherche scientifique ;
- Agents contractuels à durée déterminée et les personnels titulaires détachés sur contrat ;
- Agents bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée sui generis ;
- Agents sur contrats « cabinet » ;
- Agents contractuels techniciens des services culturels et des bâtiments de France ;
- Personnels non titulaires relevant de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Personnels non titulaires de l'enseignement maritime et aquacole ;
- Médecins.

## Annexe 2 des circulaires mutation et promotion 2006

### Composition des Budgets Opérationnels de Programmes

La liste des services rattachés aux BOP est accessible par : [http://lof.i2/GESTION\\_OP/Boite\\_ouils\\_LOLF/composition\\_bop\\_230905.pdf](http://lof.i2/GESTION_OP/Boite_ouils_LOLF/composition_bop_230905.pdf)

#### **1) Programme Conduite et Pilotage des Politiques d'Équipement**

##### **a) BOP Central DGPA**

Responsable du BOP : M. Liebert-Champagne

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme CPPE

Services du ministère concernés : DGPA, ACCC, CF, DCIA, Cabinets... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : AC Ecologie, Culture, Education Nationale, Affaires Sociales

##### **b) BOP Central TOM-STC**

Responsable du BOP : L. Tapadinhas

Périmètre : Agents relevant du programme et rémunérés par les ordonnateurs SETRA, CERTU, CETU, ENTPE, ENTE, CEDIP, CNPS, STRMTG, DE Mayotte, DE Saint-Pierre et Miquelon, SAM (services affaires maritimes des TOM), Polynésie Française... ainsi que la Marine de Toulon et le Commissariat à l'armée de terre de Rennes.

Services du ministère concernés : idem ordonnateurs ci-dessus

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

##### **c) BOP Régional (26 BOP)**

Responsable du BOP : Le directeur régional de l'Équipement ou pour les DOM le directeur départemental de l'Équipement

Périmètre : Agents rémunérés par les ordonnateurs de la région du BOP, DRE, DDE, CETE, DRAM4, Préfectures, SSBA, SN, SM, SMN...

Services du ministère concernés : DRE, DRE, CETE, SSBA, SN, SM, SMN, DRAM ayant un ordonnateur relevant de la région concernée ainsi que les MAD sortants rémunérés par un des ordonnateurs concerné.

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : DIREN, SDAP, Ecoles d'Architecture, DRASS, Rectorats...

#### **1) Programme Réseau Routier National**

##### **a) BOP Central RRN**

Responsable du BOP : T. Dallard

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme RRN

Services du ministère concernés : DGR, DR-CA et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

## ***1) Programme Sécurité Routière***

### **a) BOP Central SR**

Responsable du BOP : R. Heitz

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme SR

Services du ministère concernés : DSCR et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

## ***1) Tourisme***

### **a) BOP Central Tourisme**

Responsable du BOP : R. Davies

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme Tourisme et attachés INSEE du Tourisme

Services du ministère concernés : DT, DRT et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

## ***1) Transports Terrestres Maritimes***

### **a) BOP Central TTM**

Responsable du BOP :

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme TTM

Services du ministère concernés : DTFC, DTT... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

## ***1) Sécurité Affaires Maritimes***

### **a) BOP Central SAM**

Responsable du BOP : M. Jouffray

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme SAM

Services du ministère concernés : DAM... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

## ***1) Aménagement Urbanisme et Ingénierie Publique***

### **a) BOP Central AUIP**

Responsable du BOP : D. Bazin

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme AUIP

Services du ministère concernés : DGUHC... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Transferts logement de la DGUHC, MIILOS...

## ***1) Stratégie en Matière d'Équipement***

### **a) BOP Central Stratégie**

Responsable du BOP : P. Labia

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme Stratégie et ensemble des attachés INSEE (quelque soit le service hors Tourisme)

Services du ministère concernés : SG, DRAST, DAEI, CGPC... et les MAD sortants relevant du programme (en particulier tous les MAD internationaux rémunérés par CV2)

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

## ***1) Transports Aériens***

### **a) BOP Central Transports Aériens**

Responsable du BOP :

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal BTS relevant du programme TA

Services du ministère concernés : STAC... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

### **b) BOP ACNUSA**

Responsable du BOP :

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur ACNUSA

Services du ministère concernés : ACNUSA

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun